

## **Plan pour la révision du règlement intérieur de la Convention Proposition du Canada**

Lors de sa 59<sup>e</sup> session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen (GTSE) a discuté de la mise à jour du règlement intérieur (RI) afin d'améliorer le fonctionnement pratique et harmonieux de la Convention en entreprenant un processus de révision approfondie. Le GTSE a demandé qu'une proposition de plan et de processus soit faite pour entreprendre la mise à jour du RI lors de la 41<sup>e</sup> session de l'Organe exécutif (OE).

Compte tenu de la révision au cours du Protocole de Göteborg et des ressources nécessaires pour mener à bien ce travail, il est proposé que le travail d'examen et de révision du RI soit achevé d'ici la 43<sup>e</sup> session de l'OE (décembre 2023).

Un Groupe spécial d'experts sur le règlement intérieur (Groupe sur le RI) devrait être constitué pour diriger le contenu des travaux. L'OE devrait donner mandat au président du GTSE pour mettre en place le groupe spécial, notamment en nommant son président et ses membres. Le nom des experts nationaux ayant une expertise politique et/ou juridique qui souhaitent participer doit être envoyé au secrétariat d'ici le 14 janvier 2022. L'OE souhaitera peut-être aussi conseiller au président du GTSE de consulter les présidents de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et du Groupe de travail des effets pour déterminer si des experts scientifiques/techniques souhaitent participer au Groupe sur le RI.

Le premier objectif du Groupe sur le RI sera d'évaluer les points de vue exprimés à ce jour par les Parties, y compris les communications écrites qui ont été reçues par le secrétariat, comme indiqué dans le document informel provenant de la 59<sup>e</sup> session du GTSE, intitulé *Proposals by Parties for amendments to the rules of procedure for sessions of the Executive Body for the Convention (compilation by the secretariat)*, et de faire des propositions de révisions à la lumière de ces points de vue.

Le deuxième objectif du Groupe sur le RI sera d'examiner le RI dans son intégralité et de proposer des mises à jour de toute section qui pourrait sembler appropriée dans l'objectif général d'améliorer le bon fonctionnement de la Convention, en fonction de l'expertise et de l'expérience du fonctionnement quotidien de la Convention des membres du groupe de travail. Le Groupe sur le RI doit s'assurer que le président du GTSE est tenu informé de ses progrès.

En parallèle, le Groupe spécial d'experts juridiques devrait être mandaté par l'OE pour entreprendre une évaluation juridique des révisions proposées. Le Groupe sur le RI, en consultation avec le président du GTSE, devrait faire participer le Groupe spécial d'experts juridiques tout au long du processus de révision, selon une séquence appropriée aux échéanciers proposés. L'objectif principal de la révision par les experts juridiques sera d'assurer que les révisions proposées sont juridiquement réalisables et généralement acceptables d'un point de vue juridique.

Aucune des révisions proposées ne doit être considérée comme contraignante ou supposée être incluse dans une version définitive révisée du RI. Les Parties auront l'occasion de discuter de ces

modifications lors des réunions du GTSE en 2022 et en 2023, avant qu'une décision définitive ne soit prise lors de la 43<sup>e</sup> session de l'OE.

Si l'OE approuve cette approche, le président du Groupe sur le RI devrait convoquer la première réunion du groupe au début de 2022 pour qu'il commence ses travaux, notamment les premières modifications du texte du RI. Lors de la 60<sup>e</sup> session du GTSE, le Groupe sur le RI devrait soumettre un document informel contenant le premier projet de révisions et faire rapport sur ses progrès. Le GTSE pourrait souhaiter en discuter.

Sur la base des commentaires reçus lors de la 60<sup>e</sup> session du GTSE, le Groupe sur le RI devrait soumettre un deuxième projet informel de révisions et faire le point sur l'avancement des travaux. Conformément aux discussions et aux orientations fournies lors de la 42<sup>e</sup> session de l'OE, le Groupe sur le RI devrait poursuivre ses travaux en 2023 et, parallèlement (le cas échéant), collaborer avec le Groupe spécial d'experts juridiques qui devrait procéder à l'évaluation juridique des révisions proposées, dans le but d'achever le projet de révisions et l'examen juridique d'ici la fin avril ou le début mai 2023 (selon la date de la 61<sup>e</sup> session du GTSE).

Lors de la 61<sup>e</sup> session du GTSE, le Groupe sur le RI devrait soumettre l'avant-dernier projet informel des révisions proposées (qui devrait inclure l'évaluation juridique) et rendre compte de ses progrès. Le Groupe sur le RI devra ensuite s'efforcer de répondre à tous les commentaires/questions soulevés par l'évaluation juridique et par les Parties lors de la 61<sup>e</sup> session afin de préparer le projet final de révisions qui devrait être achevé pour le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le projet final de révisions du RI devra être soumis en tant que document officiel lors de la 43<sup>e</sup> session de l'OE, sauf indication contraire de la part de ce dernier. L'OE prendra toutes les décisions définitives concernant les révisions, y compris celle de les adopter ou non.